

DEC221072DR07

Décision modifiant la décision DEC211329DR07 du 17 Mars 2021, portant délégation de signature à M. Eric DEBAYLE, directeur de l'unité UMR5276 intitulée Laboratoire de Géologie de Lyon : Terre, Planètes, Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC211329DR07 du 17 Mars 2021, portant délégation de signature à M. Eric DEBAYLE, directeur de l'unité UMR5276 intitulée Laboratoire de Géologie de Lyon : Terre, Planètes, Environnement,

Vu la décision n° DEC220111INSU du 31 Janvier 2022, portant nomination de Monsieur Vincent BALTER aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR5276, intitulée Laboratoire de Géologie de Lyon : Terre, Planètes, Environnement,



DECIDE :

Article 1^{er}

L'article 2 de la decision DEC211329DR07 du 17 Mars 2021, susvisée, est modifié comme suit;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric DEBAYLE, délégation de signature est donnée à M. Vincent GROSSI, directeur adjoint, à M. Vincent BALTER, directeur adjoint et à Mme Emma BESSIERES, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er ; et à Mme Marie-Jeanne BARRIER, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1er et dans la limite de 5000 euros.

Article 2

La présente decision qui prend effet au 1er Janvier 2022, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 3 Mars 2022

Le délégué régional
Laurent BARBIERI

